

Bois rabotés d'un ou deux côtés, bouvetés.
 Bois de cèdre, noyer ou chêne pour menuiserie.
 Bois de cèdre ou autres pour charpente, navires ou charronnage.
 Bois des îles.
 Poteaux.
 Bardeaux.
 Lattes.
 Bois à brûler.

Compositions diverses.

Savons ordinaires.
 Médicaments ordinaires.

Denrées coloniales (alimentaires).

Thé.
Farineux et conserves alimentaires.
 Farine de froment.
 Riz.
 Fécule de pia, de manioc et d'ignames.
 Pommes de terre.
 Oignons, aulx et échalottes.
 Légumes secs, haricots, lentilles, pois secs, fèves cassées.
 Légumes pressés (méthode Appert) en boîtes ou tablettes.
 Tapioca.
 Pâtes alimentaires dites d'Italie.
 Fécules diverses.
 Biscuits de mer et autres biscuits secs.
 Tomates, carottes, choux, choux-fleurs, artichauts verts, en boîtes ou en saumure.
 Liebig.
Fruits et graines.
 Céréales, blé, orge, avoine, son, seigle, méteil, millet et autres graines pour oiseaux, fourrage, malt.

Métaux.

Métaux bruts, fer, fonte, acier, cuivre, zinc, plomb, étain, fer brut de construction.

Ouvrages en matières diverses.

Fers à repasser.
 Bois de charronnage façonné.
Produits et dépouilles d'animaux.
 Viandes en boîtes (bœuf roti, bouilli pressé, mouton et préparations analogues).
 Langues de bœuf et de mouton.
 Pieds et oreilles de porc; jambonneaux.
 Jambons et saucissons.
 Viandes sèches ou salées, fumées ou en saumure.
 Beurre en barils, boîtes ou flacons.
 Saindoux, fromages divers.
 Lait concentré.

Pêches.

Saumon en boîtes ou en barils.
 Homards en boîtes.
 Harengs fumés.
 Poissons secs, saïés, en saumure ou fumés.

Produits et déchets divers.

Levûre de bière.

Pierres, terres et combustibles minéraux.

Briques ordinaires.
 Briques réfractaires.
 Charbon de terre.
 Huile de schiste.

Produits chimiques.

Sel de table et de cuisine.

10 p. 0/0 sur toutes autres marchandises non comprises dans l'énumération ci-dessus.

Droits en sus de 10 p. 0/0 :

Les alcools payent en sus du droit de 10 p. 0/0 les droits suivants :

Alcools, absinthe, genièvre et whisky.....	2 fr. 00
par litre de liquide, quel que soit le degré.	
Bitter, cognac, eau-de-vie.....	1 fr. 25
par litre de liquide à 56° centésimaux et au-dessous, à la température de 15° centigrades.	